

Préparer sa succession : donation

La donation est un acte par lequel une personne transmet de son vivant et gratuitement la propriété d'un bien à une autre personne. La donation-partage est à la fois une donation et un partage. Elle permet, de votre vivant, de partager entre vos héritiers présomptifs, tout ou partie de votre future succession.

- [Faire une donation](#)
- [Faire une donation-partage](#)

Et aussi...

- [Héritage : ordre et droits des héritiers](#)
- [Testament](#)
- [Règlement d'une succession](#)
- [Droits de succession et de donation](#)

Pour en savoir plus

- [Transmettre son patrimoine](#)
Source : Banque de France
- [Portail des services en ligne des notaires de France](#)
Source : Notaires de France

Où s'informer ?

- [Notaire](#)
- [Chambre départementale des notaires](#)

Comment faire si...

J'organise ma succession



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)